

Relais social du Pays de Liège

« Association régie par la loi du 8 juillet 1976 »

avec le soutien de la Wallonie

Coordination générale

Rue des Guillemins 52 4000 LIEGE

Tél : +32(0)4.230.53.70 fax : +32(0)4.223.32.89

Courriel : info@rspl.be site internet : www.rspl.be

Missions des agents engagés pour le projet Housing First mené localement au sein du Relais Social du Pays de Liège

Le travailleur social :

- agent référent pour toutes les situations individuelles que chaque travailleur social (éducateurs de rue ou travailleur social d'un service partenaire) lui aura apportées ;
- il sera chargé d'élaborer le travail en réseau permettant d'aboutir au logement et de confier un rôle explicite à chaque organisme partenaire (utilisation de l'outil PSI : plan de service individualisé)
- Il sera l'agent facilitateur de contacts entre les différents organismes concernés
- Il sera le fil conducteur de chaque situation.

L'attaché spécifique :

- Se chargera d'élaborer des accords de collaboration entre le projet et les propriétaires (tant publics que privés).
Il faut remarquer que, contrairement à une majorité d'autres projets belges, aucune mise à disposition d'office de logement n'est prévue actuellement dans le projet liégeois. La recherche de logements adaptés à chaque situation constituera donc un enjeu important du projet.
- coordonnera et animera les réunions partenariales centrées sur les procédures de travail en réseau
- vérifiera la faisabilité de certaines dispositions innovantes et en élaborera des procédures reproductibles

Missions des agents impliqués dans le projet Housing First mené localement au sein du Relais Social du Pays de Liège

La coordinatrice :

- Se chargera des contacts avec les autres projets du RSPL traitant de l'hébergement et du logement;
- Se mettra en lien avec des coordinations externes où l'aspect logement est abordé (Plan de cohésion sociale, Psy107 Fusion Liège)
- Assurera la supervision des agents engagés ;
- Animera le comité d'accompagnement ;
- Se chargera de l'élaboration de l'évaluation interne ;

Le coordinateur général du RSPL:

- Assurera la gestion des aspects institutionnels.

Rôle particulier des Educateurs de Rue :

- ils continueront à indiquer auprès de leur public cible afin d'amener des usagers susceptibles d'entrer dans le projet ;
- ils poursuivront l'accompagnement qu'ils auront mis en œuvre pour les usagers entrés dans le projet ALOR
- ils viendront en renfort dans le cadre des suivis du projet « housing first » dès lors qu'il s'agira d'un usager connu par eux.